

UNE INTERDICTION KAFKAÏENNE DE TRAVAILLER EMISE PAR LA PREFECTURE

Ayant perdu mes postes d'enseignant en écoles supérieures de commerce, je n'ai eu d'autres choix que d'accepter des emplois de maître-chien pour des missions globalement d'anti-violences urbaines la nuit sur des sites à risques importants de la SNCF, d'Orly et de la RATP. J'y ai découvert ce qu'était la barbarie...

Alors que j'étais en poste, la réglementation régissant les activités de sécurité privée a été modifiée il y a maintenant cinq ans et alors que je répondais aux requis du texte législatif modifié et que j'exerçais concomitamment des fonctions de sécurité privée, la Préfecture de Police par des refus non explicites m'a refusé mes agréments professionnels tout en laissant pendant deux ans des sociétés m'engager à ce type de fonctions. Ces sociétés qui me faisaient miroiter l'obtention de mes agréments préfectoraux par les contacts qu'ils avaient avec cette autorité ont donc pu m'employer au vu et au su de la Préfecture, régulièrement informée à l'occasion de mes renouvellements de demande d'agrément, alors même que le texte de loi prévoit à leur rencontre 3 années d'emprisonnement. La Préfecture me plaçait ainsi dans une position permettant à ces sociétés de me faire travailler la nuit avec 3 heures de sommeil entre chaque nuit de travail ou de me faire travailler avec par exemple une côte cassée. J'étais le prisonnier de ces sociétés qui me promettaient de me faire obtenir mes agréments Préfecture jusqu'à ce qu'elles me licencient quand je me fâchais en exigeant que cette situation soit régularisée.

Pourquoi et comment la Préfecture pouvait elle laisser ces sociétés me recruter et m'employer dans de telles conditions alors que le texte de Loi prévoit des peines de prison pour ses dirigeants?

Comment cela-a-t-il été possible alors que dans le même temps ce même agrément m'était refusé et que je n'ai toujours pas le droit de reprendre ce travail de maître-chien après 5 années de batailles?

Des centaines de démarches:

- Des recours juridictionnels rendus impossibles. Un Pôle emploi m'ayant forcé à refaire des formations bidons.
- Des requêtes relancées x fois auprès du Médiateur/Défenseur des droits (dossier mis 2 ans dans un tiroir).
- Des fraudes et détournements de fonds publics par les sociétés concernées constatés par le service des fraudes du Pôle emploi....aucune suite !
- courriers, e-mails, entretiens avec des poids lourds de la majorité actuelle....pas de suite !
- **un courrier à Monsieur le Premier Ministre.....je suis encore aujourd'hui dans ces galères kafkaïennes!**

Résultats après 5 ans de luttes et de galères:

- je n'ai toujours pas mon agrément de maître-chien qui seul me permet de travailler
- je suis toujours à l'ASS (460 euros/mois). 5 années de salaires perdus. retraite prochaine -car j'ai 58 ans- au dessous des seuils de pauvreté. économies de toute une vie anéanties.
- précarité logement avec expulsion à la clé de Paris-habitat. absence de soins de santé. privations extrêmes, sous-alimentation, vie privée anéantie. ni présent, ni avenir. aucun futur.
- harcèlements d'huissiers, multiples saisies...

J'exige réparation

**Moi, citoyen ordinaire,
Nous citoyens ordinaires,
avons le droit d'exiger
en place publique
le respect de nos droits légitimes,
l'application des lois de la République.**



**Moi, au pied du mur, je
commence ma grève de la
faim le 23 mai 2013
place du colonel Fabien
Paris 19ème**

comité de soutien:

soutienjrr@gmail.com

06.21.74.79.53